

## Règlement intérieur

- Pour bénéficier des activités, vous devez présenter un certificat médical d'aptitude délivré par votre médecin.
- Le règlement est dû lors de l'inscription, avant le début de la 1<sup>er</sup> séance de la formule que vous aurez choisie.
- Votre engagement est non résiliable. Aucun remboursement ne pourra être effectué, même sur présentation d'un certificat médical.
- Les cours d'aquabike et d'aquagym seront ouverts à partir de 10 inscrit(e)s.
- Les horaires de tous les cours doivent être respectés pour le bon fonctionnement de la piscine.
- En cas d'absence, la séance doit être récupérée dans la formule en cours. La date de fin d'abonnement ne sera en aucun cas modifiable.
- Le rattrapage d'un cours reste exceptionnel. Il sera effectué dans la mesure des places disponibles.
- A partir de 3 absences consécutives, il ne pourra être envisagé qu'un seul rattrapage. Toute absence lors d'un rattrapage et quel qu'en soit le motif fera définitivement perdre la séance.
- Pour l'activité bébés nageurs, l'enfant demeure sous la garde et le contrôle de ses parents (deux adultes au plus par enfant).
- Le médecin devra vous délivrer le certificat pour l'activité « bébé nageur » de votre enfant.
- Les contre-indications à la baignade en piscine devront être respectées, selon l'avis de votre médecin.
- Les cours d'apprentissage enfants, ainsi que les cours d'éveil auront lieu sans la présence des parents.
- Nous recommandons à notre clientèle une hygiène rigoureuse, c'est pour cela que la douche savonnée est obligatoire AVANT la séance, pour garantir à chacun-e une qualité d'eau irréprochable.
- Le bonnet est obligatoire pour toutes les séances, dès qu'il y a immersion dans l'eau. Pour accéder au vestiaire, les sandales piscine sont elles aussi obligatoires, sandales utilisées que pour la piscine.
- Il est indispensable de vous munir de chaussons d'eau pour suivre les cours d'aquabike.
- La piscine décline toute responsabilité concernant les objets perdus ou volés dans l'établissement, s'ils n'ont pas été déposés en début de séance au Maître-Nageur. Chaque utilisateur devra se munir d'un cadenas personnel de taille moyenne pour fermer son casier.
- Pour le bien-être et la sécurité de tous, le règlement intérieur devra être respecté.